

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- VU *le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*
VU *le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*
VU *la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;*
VU *la délibération-cadre du 18/10/2011 relative à la procédure d'examen des candidatures des enseignants du second degré à l'université de Bourgogne ;*
VU *la délibération du conseil d'administration du 30/09/2024 fixant les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2025 ;*

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} : La commission d'affectation créée en vue de pourvoir le poste PRAG (création) est constituée des membres dont les noms suivent :

M. Vincent THOMAS, professeur des universités à l'université Bourgogne Europe,
Président de l'université de Bourgogne
M. Nicolas NOIROT, professeur agrégé de l'université Bourgogne Europe, Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers
M. Olivier LEROY, professeur certifié de l'université Bourgogne Europe
Mme Sarra KAROUI, maître de conférences à l'université Bourgogne Europe
Mme Sabine BELAMICH, professeur agrégée de l'université Bourgogne Europe
Mme Laura DE CASTRO VECINO, professeure certifiée de l'université Bourgogne Europe
M. Stéphane PRIEUR, maître de conférences à l'université Bourgogne Europe
M. Pierre DEPLANCHE, professeur agrégé de l'université Bourgogne Europe
Mme Marie-Cécile DEPLANCHE, professeure certifiée de l'université Bourgogne Europe

ARTICLE 2 : Sont nommés :
Président de la commission : M. Vincent THOMAS
Vice-Président de la commission : M. Nicolas NOIROT
Assesseur : M. Olivier LEROY

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27 février 2025

Le Président de l'Université,

Vincent Thomas

